

# **Compte rendu de la réunion du CA du mardi 7 mai 2019 (18 heures)**

## Membres présents :

Jacky Plantin, Jean Guéguen, Glenn Le Bras, Bruno Tanneau, Georges L'Hostis, Francis Raguènes, Jean-Bernard Collin, Alain Rioual, Hervé Disarbois, Daniel Bouilleau, Jean-Jacques Morvan, René Le Saout, André Baron, Arnaud Baron.

## **1 – Préparation du repas du 30 juin 2019**

Le conseil d'administration de l'APDD envisage d'organiser un cochon grillé le dimanche 30 juin 2019 au fort du Dellec ainsi qu'un petit concours de boules (dans l'après midi) à la Batterie. Nous avons besoin de volontaires pour nous aider à organiser cette journée.

Afin de couvrir au mieux les frais d'organisation, cette année, le tarif est fixé à 18 €/pers. pour les adultes et 10 €/pers. pour les enfants de moins de 12 ans.

Pour parfaire l'organisation, notre secrétaire vous demandera de vous pré- inscrire (repas, concours, organisation) sur Internet à une adresse qu'il vous donnera dans les jours qui viennent.

Les inscriptions devront être faites avant le 10 juin 2019. Paiement auprès de notre trésorier avant le 15 juin 2019.

## **2 – Compte rendu de la demi-journée d'entretien du 27 avril 2019.**

Merci aux 52 membres de l'APDD et à la quinzaine de membres de Dellec Plongée pour leur participation à cette demi-journée d'entretien. La quantité et la qualité du travail abattu sont remarquables. Bravo à tous !

Nous avons même eu la chance d'avoir parmi nous quelques femmes qui sont venues nous donner un coup de main. Qu'elles en soient ici remerciées.

## **3 – Dispersion des cendres de Jacky**

Le samedi 1<sup>er</sup> juin entre 11 et 12 heures devant l'anse du Dellec aura lieu la dispersion des cendres de notre ancien président et ami. Vous êtes tous conviés à lui rendre un dernier hommage en prenant part à la cérémonie en mer qui aura lieu à cette occasion avant de nous rendre à la Batterie où la famille de Jacky offrira un pot de l'amitié.

Installation d'un barnum par famille la veille (suivant prévision météo).

L'APDD dégagera une restanque pour cela le vendredi matin précédent.

## **4 – Petits rappels à tous sur le règlement et sur les usages sur le plan d'eau**

- Nous vous rappelons que la vitesse est limitée à 3Nd à l'intérieur du plan d'eau du Dellec et qu'elle est limitée à 5Nd à l'intérieur de la bande des 300 m.
- Tous les engins de pêche (casiers, filets de pêche, etc.) sont interdits entre les lignes de mouillage, le chenal d'accès et entre la plage et la cale
- Propriétaires de hors-bord, merci de bien protéger vos hélices de moteur. Notamment sur le plan d'eau Nord-Est où les lignes sont resserrées. Cela vous évitera bien des conflits de voisinage sur les lignes de mouillages. Nous vous rappelons qu'il faut tirer, de temps en temps, sur les chaînes pour les remettre en place et ainsi espacer vos embarcations.
- En début de saison, n'oubliez pas d'effectuer une vérification minutieuse des équipements de sécurité obligatoires à bord
- La saison commence bien pour une majorité d'entre nous et les casiers et filets se remplissent bien. Toutefois, il semble que quelques petits malins profitent du nombre de casiers sur le plan d'eau pour faire leur marché chez les petits copains.

### **Rien ne dit ou ne laisse à penser que ces petits malins soient membres de l'APDD.**

Aussi, pour nos membres, le conseil d'administration vous rappelle qu'un des buts de notre association est de profiter de notre loisir préféré dans un esprit de camaraderie et de convivialité.

Afin que les choses soient bien claires, conformément à notre règlement, nous vous rappelons qu'un membre de l'APDD auteur de tout comportement qui porte sciemment préjudice à une autre personne ou qui entache l'image de l'association fera immédiatement l'objet d'une procédure de radiation de l'APDD.

## **5 - Un œil en mosaïque à la cale**

Nous vous informons que la commune a accepté que l'une des œuvres de l'artiste Pierre Chanteau soit installée à la cale du Dellec. Le projet consiste à sceller sur des parois de cales d'embarquement, de digues, de jetées, 116 œuvres (œil en mosaïque). Ce projet se déploie dans les communes du littoral du département allant du Sud au Nord. Le message porté par cette œuvre est une invitation à l'attention, la bienveillance et la solidarité. Ce travail artistique donne lieu à un reportage photographique.

Le lien ci dessous vous présente le projet dans son ensemble :

<https://youtu.be/ILTxFJ3ILC8>

L'œil en mosaïque de 60cmx20cm sera installé le jeudi 9 mai en début d'après midi sur la cale du Dellec. L'artiste s'engage à sceller par ces propres moyens son œuvre. Il s'engage à utiliser des matériaux de scellement spécifique en milieu marin.

Nous sommes invités à venir le jour de la pose à 14h00 directement à la cale du Dellec.

## **6 - Questions diverses**

- 1) Il faudra faire une révision, réparation ou envisager le changement du matériel servant à faire les frites.
- 2) L'APDD demandera aux services techniques de la mairie de Plouzané de confectionner un panneau assez grand (visible du plan d'eau) précisant la vitesse sur le plan d'eau.
- 3) L'APDD envisage de faire confectionner des blousons, polaires ou polos avec le logo de l'APDD. Jean-Jacques est chargé d'obtenir des devis.  
Notre secrétaire vous demandera (via notre site Internet – apdd.fr) de nous donner votre avis sur ce projet.
- 4) Malgré nos avertissements, il semble que quelques amarrages sur les mouillages soient précaires (sinon dangereux). Si vous ne savez pas faire ou si vous n'êtes pas sûr, prenez contact avec nous via notre site.  
Pour votre information, le magasin I-Mer, à Plougonvelin, peut réaliser des épissures ou des pattes d'oies. Des fois, une petite dépense supplémentaire vaut mieux qu'un grand malheur.
- 5) L'APDD va faire un courrier à la mairie pour qu'elle envisage la mise en place d'un surveillant à la cale cet été. Nous vous tiendrons au courant.
- 6) La dernière cuve d'eau a été livrée. Nous voilà équipés d'une réserve de 6000 litres d'eau (non potable). L'installation de cette réserve va nécessiter la coupure du circuit d'eau pendant quelques temps. Vous en serez informés via notre site Internet (apdd.fr).

La PROCHAINE REUNION MENSUELLE DU C.A. EST FIXEE AU mercredi 5 juin 2019 à 18 heures.

Le président,  
JB Collin